Vous offrez aux hackers des données invisibles sans le savoir

	Vous offrez aux hackers des données invisibles sans le savoir

Empreintes digitales, données GPS des photos, réponses aux questions prétendues «secrètes»…: des données sensibles se cachent sur ce que vous publiez sur les réseaux sociaux, même si l'essentiel du risque se concentre sur des informations livrées plus directement encore…

Le « V » de la victoire pourrait être celui des hackers. Un chercheur japonais avertissait début janvier contre le danger contenu dans ce signe parfois associé aux selfies: en montrant vos doigts, vous courez le risque de vous faire voler vos empreintes digitales, prévient Isao Echizu.
Alors que les «données sont le pétrole du 21ème siècle », comme on l'entend à l'envi, nous avons une fâcheuse tendance à livrer les nôtres, intentionnellement, sur les réseaux sociaux, en négligeant bien souvent les règles de confidentialité ou l'utilisation commerciale qui est leur est destinée. Mais la vigilance se complique quand on n'a même pas conscience qu'une donnée en est une…

Attention aux données invisibles…

Permettez-moi d'emprunter vos empreintes

Avec la haute résolution des photos prises par les smartphones, une opération – assez complexe, toutefois, et loin d'être à la portée de tout le monde – peut permettre de récupérer les empreintes. « Or à l'inverse des mots de passe, les empreintes, une fois volées, ne pourront jamais être changées», rappelle à *20 Minutes* Gérôme Billois, expert cybersécurité au cabinet Wavestone.
Il note que si l'avertissement du professeur japonais a fait le tour du monde, « on connaissait le risque depuis 2014 »: un hacker avait montré lors d'une conférence qu'il était parvenu à cloner les empreintes digitales de la ministre allemande de la Défense. Depuis, les empreintes digitales sont de plus en plus utilisées, pour déverrouiller smartphones, objets connectés ou pour réaliser certains paiements.

Des photos très bavardes

Autre donnée invisible, la géolocalisation associée aux photos, la grande majorité étant prise aujourd'hui par des smartphones équipés d'une puce GPS (qui ne sert pas qu'à vous guider sur la route jusqu'à Palavas-Les-Flots). Aux images numériques sont associées tout un ensemble de métadonnées, qui «peuvent renseigner la date, l'heure, voire les données GPS de l'image, la marque, le numéro de série de l'appareil ainsi qu'une image en taille réduite de l'image originale», comme le précise We Fight Censorship, qui indique la marche à suivre pour nettoyer ces métadonnées.«Internet abonde de ces images floutées dont le fichier EXIF contient toujours le document avant floutage», lit-on encore.
En septembre dernier, deux étudiants de Harvard ont pu démasquer 229 dealers grâce aux coordonnées géographiques contenues dans les métadonnées associées à des photos qu'ils avaient prises et postées en ligne.

En huit tweets, tout est dit

Sur Twitter, si la géolocalisation des tweets est désactivée par défaut, beaucoup l'activent. En mai dernier, des experts du MIT et d'Oxford démontraient que huit tweets (d'utilisateurs pour lesquels la géolocalisation est activée) suffisaient à localiser quelqu'un de façon très précise. « Il est extrêmement simple pour des personnes avec très peu de connaissance technique de trouver où vous travaillez ou vivez », expliquaient-ils, à l'issue d'une expérience concluante.

Le secret imaginaire des questions secrètes

Il y a enfin ces infos que nous livrons publiquement sur les réseaux sociaux alors qu'elles contiennent parfois les réponses aux questions censées être «secrètes». «Les questions secrètes sont le talon d'Achille des réseaux sociaux, souligne Gérôme Billois. Elles vous permettent d'accéder à vos comptes en cas d'oubli de mot de passe et ce sont toujours les mêmes: Quel est le prénom de votre mère? Quel est votre plat préféré? Or toutes ces infos peuvent être retrouvées facilement sur les réseaux sociaux.»

… et surtout aux données plus évidentes, qui permettent de personnaliser le phishing

Pour les scénarios ci-dessus, qui peuvent avoir le mérite d'attirer l'attention, la probabilité d'utilisation malveillante est pourtant « faible », assure Gérôme Billois. Parallèlement, «nous passons notre temps à livrer des informations hypersensibles», et de façon bien plus directe. Or l'occupation principale des cybercriminels reste les mails de phishing, et ces données les aident à les personnaliser.
«Si le mail est pointu, que c'est votre « bonne » banque qui vous dit qu'elle a remarqué votre passage à telle heure la veille, et que toutes ces infos sont correctes parce que vous avez partagé ces données sur les réseaux sociaux, il y a toutes les chances pour que vous cliquiez sur le lien malveillant.»…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglement Européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).
Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), Diplômé en Droit de l'Expertise Judiciaire et Risk Manager ISO 27005, spécialisé en Cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Sans le savoir, vous offrez aux hackers des données invisibles

---

Une nouvelle menace plane sur les distributeurs automatiques de billets

Une nouvelle menace plane sur les distributeurs automatiques de billets

---

Des chercheurs en sécurité informatique ont découvert une faiblesse des DAB, difficilement détectable à ce jour.

Les distributeurs automatiques de billets restent une cible appréciée des pirates informatiques. Selon une étude publiée par Kaspersky , une entreprise spécialisée en cybersécurité, et relayée par 01Net , les « DAB » seraient vulnérables à une attaque informatique perfectionnée et surtout, discrète. Cette attaque a été détectée 10 fois en France, rapporte Kaspersky. C'est le deuxième pays à être autant ciblé après les Etats-Unis.
La méthode est assez ingénieuse. « Alors que les virus que l'on connaît aujourd'hui écrivent des fichiers sur le disque dur du DAB, cette nouvelle génération d'attaques va s'en prendre à la mémoire vive, ce qui ne laisse aucune trace », décrit Daniel Fages, directeur technique de Stormshield, une entreprise française spécialisée, aux « Echos ». Une fois introduit dans le système, qui est peu ou prou un ordinateur, l'attaquant va pouvoir prendre le contrôle de la machine à distance, à n'importe quel moment. L'attaque a un nom : « fileless malware », ou malware « sans fichier », en bon français.

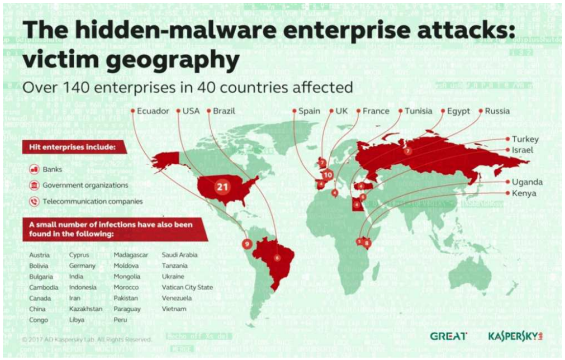

Les Etats-Unis sont particulièrement touchés par le phénomène – Kaspersky

A partir de là, tout est possible. « L'attaquant peut faire sortir des billets comme il l'entend, ou bien capturer les données des utilisateurs qui retirent des billets dans le DAB infecté », décrit Daniel Fages.

Les DAB, pas réellement protégés

Cette vulnérabilité est d'autant plus importante que les distributeurs ne sont que très rarement mis à jour aujourd'hui. Si certaines banques disposent de protection contre les virus « classiques », très souvent, elles s'en contentent. « Tant que ça marche, on ne touche pas », résume Daniel Fages.
Difficulté supplémentaire : les DAB sont produits sur un mode industriel. Une faille telle que celle-ci peut donc fonctionner sur de très nombreux appareils.

Une attaque difficile à réaliser

Néanmoins, une telle attaque n'est pas facile à réaliser. Pour infiltrer la mémoire vive du distributeur, il faut d'abord avoir infecté le réseau qui relie les DAB d'une même banque entre eux. Ce réseau, souvent interne, n'est pas directement exposé à Internet et donc à une attaque.
« Les attaquants capables d'une telle manoeuvre ont des moyens et de très bonnes connaissances techniques », estime Daniel Fages.

Une sécurité : protéger son code PIN

Qui plus est, si les attaquants décident de s'en prendre aux données des …[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglement Européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).
Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), Diplômé en Droit de l'Expertise Judiciaire et Risk Manager ISO 27005, spécialisé en Cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Une nouvelle menace plane sur les distributeurs automatiques de billets, Banque – Assurances

Précautions à prendre avant de se débarrasser du vieux matériel informatique

Précautions à prendre avant de se débarrasser du vieux matériel informatique

Lors de la mise au rebut ou de la revente, il est nécessaire de se préoccuper de l'effacement préalable des informations stockées sur tout dispositif comportant un support de stockage (ordinateur, serveur, téléphone, imprimante, clé USB, appareil photo numérique, récepteur GPS).Il est tout aussi important d'appliquer ces règles d'hygiène lors de la réception d'un matériel d'occasion avant sa réutilisation.La méthode choisie pour effacer les informations existantes sur le support informatique obsolète dépend de son niveau de sensibilité et du risque associé (voir Guide technique de l'ANSSI n° 972-1/SGDN/DCSSI). Dans le cas particulier de données ou de matériels protégés par l'instruction générale interministérielle 1300, une procédure stricte doit être appliquée par des personnels habilités. Dans le cas de l'exportation de matériel hors de l'environnement sécurisé de l'entreprise, ou lors d'un transfert interne entre entités ayant des besoins de confidentialité distincts, la mesure la plus sûre reste l'extraction et la destruction physique des supports de stockage, puis leur remplacement lors de la remise en service.Si cette destruction n'est pas envisageable, il existe, pour des composants type PC (comme les disques durs), des logiciels spécialisés destinés à effacer l'intégralité des données stockées. On peut citer le logiciel Blancco, dont la version 4.8 bénéficie d'une Certification de Sécurité de Premier Niveau délivrée par l'ANSSI.

Les imprimantes et photocopieurs multifonctions

Les imprimantes et photocopieurs multifonctions se comportent comme un ordinateur en intégrant souvent un navigateur web, une messagerie électronique, une connectivité Wifi et Ethernet, un accès USB et un disque dur. Le fonctionnement standard de ce type de matériel implique de stocker sur le disque dur les documents à imprimer ou à scanner. Selon vos activités ou votre mission, ce disque dur pourrait stocker des données confidentielles de votre entreprise. Un point d'attention particulier doit être porté sur les contrats de maintenance qui intègrent parfois un accès distant non contrôlé à l'équipement depuis Internet.

L'imprimante ou le photocopieur propose souvent des fonctionnalités de sécurité permettant l'effacement du disque dur ou la suppression des données liées aux impressions, copies, télécopies et numérisations pouvant être enregistrées sur le disque dur. Ce processus d'effacement peut parfois être activé automatiquement après chaque utilisation, ou programmé pour s'exécuter à intervalles spécifiés. Ces fonctionnalités ne garantissent pas toujours un effacement sécurisé des données considérées, et les périphériques de stockages internes et externes devront faire l'objet d'une procédure similaire aux autres équipements informatiques avant le décommissionnement de l'appareil. Attention toutefois, ces composants restent généralement la propriété de la société louant les appareils.

Lors de la réception d'un matériel de ce type, il conviendra de désactiver les fonctionnalités de stockage «dans le cloud» lors du paramétrage initial de l'appareil si celles-ci sont disponibles, et de s'assurer du niveau de mise à jour de l'appareil. Il faudra bien sûr maintenir ce niveau régulièrement afin de limiter l'exposition de son système d'information à des failles éventuellement apportées par cet équipement.

Les autres matériels informatiques

La plupart des matériels modernes intègrent des fonctions de restauration des paramètres d'usine. Il convient a minima de réinitialiser ainsi tout équipement entrant ou sortant de l'entreprise afin de supprimer par exemple certains mots de passes ou autres paramètres de configuration sensibles qui pourraient être stockés sur ces appareils.

Une réinitialisation permet également de se prémunir d'un éventuel piégeage logiciel simple de l'appareil par son précédent propriétaire.

Documentation

• Guide technique n° 972-1/SGDN/DCSSI : Guide technique pour la confidentialité des informations enregistrées sur les disques durs à recycler ou exporter.
http://www.ssi.gouv.fr/archive/fr/documentation/Guide_effaceur_V1.12du040517.pdf
• Instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale :
http://www.sgdsn.gouv.fr/IMG/pdf/IGI_1300.pdf
• CSPN du logiciel Blancco :
http://www.ssi.gouv.fr/entreprise/qualification/blancco-data-cleaner-version-4-8/

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglement Européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), Diplômé en Droit de l'Expertise Judiciaire et Risk Manager ISO 27005, spécialisé en Cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement..
(Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
(Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Bulletin d'actualité CERTFR-2017-ACT-007

Une puce RFID sous la peau.

Des salariés volontaires l’ont essayé…

Une puce RFID sous la peau. Des salariés volontaires l’ont essayé…

Une entreprise belge a implanté une puce RFID sous la peau de huit de ses salariés volontaires. Rencontre.

Accepteriez-vous de vous faire pucer pour le boulot ?
C'est ce qu'ont consenti huit des douze salariés d'une agence digitale belge, comme avant eux une entreprise suédoise : mi-décembre, au milieu de leur petit open space blanc et rouge, un pierceur néerlandais leur a logé sous la peau, entre la base du pouce et l'index, une puce RFID (radio frequency identification).
L'une de celles que l'on implante habituellement sous le poil des animaux de compagnie ou des brebis.
Sa silhouette sombre, longue comme un grain de riz, apparaît à travers la chair quand l'un des salariés pucés serre le poing pour nous la montrer.
Comme il l'a fait devant d'autres journalistes avant nous, Tim Pauwels se plie allègrement à la démonstration : sur le trottoir de Malines, ville grise entre Bruxelles et Anvers où l'entreprise est située, il colle avec délicatesse sa main sous l'interphone. Bip!
Miracle tant attendu : la porte s'ouvre. Nous entrons.

« Adoptons la technologie »

L'idée de se faire implanter une puce pour ouvrir la porte de leur boîte leur est venue un vendredi. A l'instar des si cool entreprises de la Silicon Valley, les salariés de Newfusion ont chaque semaine « deux heures de libre » dédiées à la cogitation de projets.
Parce que certains oubliaient régulièrement leur clé, ils ont lancé un vendredi le projet de les remplacer par un système électronique de badges. « Plus facile, plus digital », précise dans un anglais fluide Vincent Nys, 27 ans, qui a lancé NewFusion il y a quatre ans.
« On a passé deux jours dessus, on l'a mis en place mais quelques jours plus tard, ils oubliaient leur carte. Alors on a réfléchi : « quelle est la prochaine étape ? » Nous voulions faire quelque chose d'innovant et ouvrir une discussion. »

Une puce RFID et l'un des kits commandés par Newfusion (Emilie Brouze)
En parfaite adéquation avec son époque, Vincent Nys adore l'innovation (il répète le mot à l'envi). Les milliers de personnes dans le monde qui possèdent une puce électronique se divisent à son sens en deux catégories. Ceux qui le font pour se différencier – « être unique, spécial » – et les consommateurs précoces, « comme nous ». Ceux qui n'ont pas peur de se dire :

« Adoptons la technologie et allons plus loin. »
Son associé complète :
« Ceux qui avancent sont ceux qui ouvrent les portes aux autres… Il faut innover pour pouvoir faire des progrès. »
Innovons donc en ouvrant des portes.

« Est-ce qu'on le sent ? »

Avant de commander les puces à une entreprise américaine qui les commercialise en kits stérilisés, il y a tout de même eu discussion au sein de Newfusion. « On a eu un débat, mais pas celui qu'il y a dans les médias », rétorque Vincent Nys :
« Est-ce que c'est sûr ? Est-ce qu'il y a des implications médicales ? Est-ce qu'on pourra passer un scanner ? Est-ce qu'on le sent ? Est-ce que ça a un impact sur notre vie ? »
Seulement quatre salariés ont refusé de se faire pucer. « Je ne perds pas mon badge, je n'ai pas vu l'intérêt d'une puce », répond Sam Van Campenhout, développeur.
« Je crois que je n'aimerais pas avoir quelque chose sous ma peau. C'est bizarre », ajoute Sil Colson, jeune designer multimédia.

Sil Colson fait partie des salariés ayant refusé de s'implanter une puce RFID (Emilie Brouze)

Ce qui pourrait la faire changer d'avis ? Que la puce contienne son passeport et qu'il suffise de présenter sa main au moment des contrôles, sans risquer d'oublier ou d'égarer le document en vacances. Ou que la puce contienne les infos essentielles de son carnet médical, immédiatement accessible en cas d'urgence. Pour ouvrir la porte d'entrée, Sil préfère conserver son badge.
Un autre développeur raconte que lui a tout de suite été enthousiaste à l'idée (sa copine un peu moins) : « J'adore la technologie. »
En quelques heures, il a bidouillé un programme que le patron lui demande de nous montrer. Alors Dries Van Craen presse sa main droite contre un boîtier relié à son ordinateur. Bip! (La sonorité est la même qu'à la caisse d'un supermarché.)
S'affiche sur l'écran, sur un fond automnal, un message de bienvenue personnalisé. Sur la colonne de droite sont empilés ses morceaux de musique préférés, au-dessus des temps de transport pour rentrer chez lui, actualisés en temps réel.
Le patron s'enthousiasme :
« Voilà ce que tu peux faire sans argent et en une demi-journée. Avec des années et une vision, on pourra faire plein de choses. »
Le jeune patron technophile a installé chez lui un système lui permettant d'ouvrir la porte de son domicile d'un geste de la main.
Prochaine étape : bricoler un moyen de régler son éclairage intérieur grâce à la même puce (un jeu de lumières pour ses soirées en solitaire, un autre quand il est avec sa compagne).

« Disrupter » le marché

Quand on lui fait remarquer l'utilité à ce stade toute relative de ces puces sous-cutanées, Vincent Nys assume. Parce qu'il ne s'agit pas que de se débarrasser des badges d'entrée : c'est une piste de développement pour Newfusion.
« Dans nos têtes, on ne s'est même pas demandé ce qu'on pouvait faire avec [les puces RFID]. On s'est dit « Allons-y, faisons-le ». On ne s'est pas trop préoccupé de questions éthiques, morales et des possibles applications.
On pense qu'il faut être les premiers à le faire. On commence par « disrupter » le marché, puis on créé des applications. «
Sur la RTBF, qui a diffusé l'un des premiers reportages sur l'opération de puçage, Alexis Deswaef, président de la ligue des Droits de l'Homme en Belgique, soulevait une question éthique : « Dans le futur, braderons-nous un peu plus nos droits à la vie privée pour plus de sécurité ou de confort ? »
En dépit des critiques, Vincent Nys, comme son associé, sont ravis des retombées médiatiques, eux qui espéraient intéresser seulement quelques blogs techs avec leur communiqué de presse : on parle d'eux dans le monde entier. Quelle bonne pub ! Des banques, une société de transports publics ou encore une municipalité ont d'ores et déjà pris contact avec eux.

« Big Brother »

A côté de ces potentiels nouveaux clients, Newfusion a aussi reçu une cinquantaine de messages désagréables. « Des gens qui faisaient référence aux années Hitler – parce qu'on marquait les gens -, des personnes qui nous traitaient d'antéchrist ou nous parlent de Big Brother… » Beaucoup d'après lui n'ont pas bien compris la technologie.
Vincent Nys fait défiler certains commentaires Facebook sur son téléphone : « Ce n'est pas éthique », « 0% liberté », « il est temps que je lise de nouveau « 1984 » »… Il remarque :
« Ils sont tous fixés sur ce livre. »

Vincent Nys, fondateur et directeur de Newfusion, le 9 février 2017 à Malines (Emilie Brouze)
Au début, le patron répondait poliment et pédagogiquement à ceux qui ne sont manifestement pas mûrs pour "aller plus loin" : non, non, non, il ne s'agit pas de traquer les gens. La puce RFID qu'il a lui aussi sous la peau fonctionne sans batterie et ne peut pas transmettre à un tiers la localisation du porteur.
Elle contient un numéro unique ainsi qu'un espace mémoire lui permettant par exemple d'enregistrer sa carte de visite pour la donner à un client en posant sa main sur son smartphone.
Alors oui, le patron peut savoir exactement quand un des employés pucés entre ou sort du bâtiment, « comme avec les badges ou la caméra fixée à l'extérieur », semble-t-il relativiser. « Mais ce n'est pas le but et ce n'est pas notre culture. Les employés ont des horaires de travail souples. »…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglement Européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).
Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), Diplômé en Droit de l'Expertise Judiciaire et Risk Manager ISO 27005, spécialisé en Cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement..
(Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DIRECCTE n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Travailleurs belges pucés : « On ne s’est pas trop préoccupé de questions éthiques » – L’Obs

---

Le délit de consultation habituelle de sites terroristes est réinstauré

	**Le délit de consultation habituelle de sites terroristes est réinstauré**

Lors de de la commission mixte paritaire pour le projet de loi relatif à la sécurité publique, les parlementaires ont réinstauré le délit de consultation habituelle de sites terroristes en y ajoutant une condition supplémentaire.

Censuré par le Conseil constitutionnel, le délit de consultation habituelle provoquant directement à la commission d'actes de terrorisme ou faisant l'apologie de ces actes est en train de faire son retour dans la législation française. Une nouvelle version de l'article 421-2-5-2 du code pénal a en effet été proposée par les parlementaires lundi 13 février, trois jours à peine après le verdict des Sages de la rue de Montpensier.
C'est dans le cadre de la commission mixte paritaire, chargée de négocier la version définitive du projet de loi relatif à la sécurité publique en faisant appel à sept députés et sept sénateurs, que le nouvel article de loi a été déposé, sous l'impulsion du député Éric Ciotti et le sénateur Philippe Bas, ce dernier déclarant le jour de la censure que cette disposition est « *essentielle à la lutte antiterroriste* ».
Suivre


Philippe Bas
✔@BasPhilippe
J'ai fait rétablir en le modifiant le délit de consultation de sites terroristes à la #CMP de la loi sur la sécurité publique.
18:46 – 13 Févr 2017
•
•
3131 Retweets
•
2929 j'aime
Suivre


Eric Ciotti
✔@ECiotti
Avec Philippe Bas, nous venons de rétablir en CMP le délit de consultation des sites djihadistes annulé de façon ahurissante par le CC
17:44 – 13 Févr 2017
•
•
115115 Retweets
•
106106 j'aime
« *J'ai fait rétablir en le modifiant le délit de consultation de sites terroristes à la CMP de la loi sur la sécurité publique* », s'est félicité Philippe Bas. Plus offensif, Éric Ciotti a chargé le Conseil constitutionnel qui a « *annulé de façon ahurissante* » cet article né avec la loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale.
La nouvelle rédaction du texte est la suivante (les changements par rapport à la première version du texte ont été mis en gras) :
Le fait de consulter habituellement **et sans motif légitime** un service de communication au public en ligne mettant à disposition des messages, images ou représentations soit provoquant directement à la commission d'actes de terrorisme, soit faisant l'apologie de ces actes lorsque, à cette fin, ce service comporte des images ou représentations montrant la commission de tels actes consistant en des atteintes volontaires à la vie est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende **lorsque cette consultation s'accompagne d'une manifestation de l'adhésion à l'idéologie exprimée sur ce service**.
Constitue notamment un motif légitime […] la consultation résultant de l'exercice normal d'une profession ayant pour objet d'informer le public, intervenant dans le cadre de recherches scientifiques ou réalisée afin de servir de preuve en justice ou le fait que cette consultation s'accompagne d'un signalement des contenus de ce service aux autorités publiques compétentes.
LA NOUVELLE VERSION DEMANDE DÉSORMAIS DE VÉRIFIER UNE MANIFESTATION DE L'ADHÉSION À L'IDÉOLOGIE…[lire la suite]

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Le délit de consultation habituelle de sites terroristes fait son retour – Politique – Numerama

Ressources pour la collecte et la vérification d’informations à destination des journalistes

Ressources pour la collecte et la vérification d’informations à destination des journalistes

Votre guide pour le traitement des contenus mis en ligne par des tiers, de la découverte à la vérification

Présentation de Samuel Laurent, éditeur délégué du Monde, partenaire de First Draft
L'éditeur délégué du Monde présente à First Draft ses travaux en matière de lutte contre la désinformation en ligne et ses projets…[Lire la suite]

Lancement de CrossCheck : à l'approche des élections françaises, les rédactions s'associent pour lutter contre la désinformation
CrossCheck réunit les compétences des secteurs des médias et des technologies pour s'assurer que fausses déclarations soient rapidement détectées et corrigées…[Lire la suite]

Outils pour renforcer la confiance envers les journalistes
Fort de son expérience dans le paysage journalistique américain, Josh Stearns nous présente des outils pour que journalistes et rédactions regagnent la confiance de leur audience…[Lire la suite]
Outils et ressources : Hearken, Engaging News Project, Coral ProjectNews Voices Engaged Newsroom Toolkit

Guide pour la vérification visuelle des vidéos
Il s'agit d'un guide de référence rapide pour vous aider à identifier le qui, quoi, où, quand et pourquoi des vidéos des internautes…[Lire la suite]

Guide pour la vérification visuelle des photos
Il s'agit d'un guide de référence rapide pour vous aider à identifier le qui, quoi, où, quand et pourquoi des photos mises en ligne par des tiers…[Lire la suite]

Utiliser Google Earth pour vérifier des images comme un pro
Google Earth offre bien plus que des images satellites…[Lire la suite]

Réseaux sociaux et contenus viraux : comment les développeurs des rédactions peuvent-ils faciliter la démystification ?
Les nouveaux projets de vérification doivent tenir compte des leçons clés tirées des procédés de « fact-checking » (vérification par les faits) ayant faits leurs preuves, tout en les adaptant aux écosystèmes des réseaux sociaux…[Lire la suite]
Savoir où chercher : sources d'image pour la géolocalisation
Trouver d'autres photos ou vidéos d'un lieu peut être un des meilleurs moyens de vérifier le lieu où a été capturé un contenu. Voici où chercher…[Lire la suite]
10 façons de mieux couvrir le terrain pour les journalistes locaux
Combiner le reportage traditionnel sur le terrain et les possibilités offertes par les services numériques modernes peut faire la différence entre un bon et un très bon journaliste…[Lire la suite]
Respecter la source : l'importance du témoin dans la couverture de l'actualité en temps réel
Les témoins sont des personnages clés dans de nombreux événements majeurs se produisant aux quatre coins du monde…[Lire la suite]
Comment se protéger face aux contenus traumatisants ?
Sam Dubberley, cofondateur de Eyewitness Media Hub, détaille certains des résultats principaux d'une étude récente portant sur les traumatismes indirects dans les rédactions…[Lire la suite]

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : First Draft News FR – Votre guide pour le traitement des contenus mis en ligne par des tiers, de la découverte à la vérification

---

Des douzaines de banques internationales attaquées par un nouveau logiciel malveillant

Des douzaines de banques internationales attaquées par un nouveau logiciel malveillant

---

Selon Symantec, plus d'une centaine d'organisations issues de 31 pays ont été victimes de tentatives de cyberattaques depuis octobre dernier. Les cyber attaquants ont utilisé des sites Web compromis ou des attaques par « point d'eau » pour infecter des cibles présélectionnées. L'analyse est toujours en cours mais ces attaques pourraient être liées au groupe Lazarus.

C'est le cas d'une banque polonaise qui a décelé un logiciel malveillant sur un certain de ses ordinateurs et a partagé des indicateurs de compromis (COI) avec d'autres institutions. Ces dernières ont ainsi pu découvrir qu'elles avaient également été exposées. Aucune preuve ne laisse penser que des fonds ont été dérobés.

Inconnu jusque-là, le logiciel malveillant utilisé dans ces attaques a été repéré par la détection générique de Symantec, conçue pour bloquer tous les fichiers considérés comme malveillants. Depuis octobre 2016, Symantec a ainsi bloqué plusieurs attaques effectuées par le même kit que celui qui a infecté les banques polonaises contre les ordinateurs de ses clients : 14 au Mexique, 11 en Uruguay et 2 en Pologne. L'analyse de cette attaque est toujours en cours, mais certaines chaînes de code analysées dans le malware partagent des similitudes avec celles utilisées par Lazarus, le groupe de cybercriminels derrière les attaques de Sony…[lire la suite]

Original de l'article mis en page : Des douzaines de banques

internationales attaquées par un nouveau logiciel malveillant

---

5 leçons à retenir pour une Cybersécurité efficace

	5 leçons à retenir pour une Cybersécurité efficace

---

Les équipes ESET assistent régulièrement à des conférences sur la sécurité. Ils constatent que de nombreux thèmes font leur apparition : Next-gen, IoT, DDoS, plateforme d'administration des alertes complexes…

Le fait que ces mots soient de plus en plus utilisés n'est pas un problème en soi, mais nous nous sommes demandé si le monde de la cybersécurité ne prenait pas le problème dans le mauvais sens et passait alors à côté de sujets qui doivent être abordés.
À travers cette tribune, nous vous proposons 5 règles essentielles pour une sécurité efficace en entreprise.

Leçon 1 : appréhender les risques associés à l'entreprise
La sécurité informatique est complexe, mais son objectif premier est simple. Il s'agit de réduire les risques tout en les rendant visibles pour que l'entreprise puisse les accepter afin de continuer à travailler.
Pour y parvenir de manière efficace, vous devez amener vos éditeurs de solutions de sécurité à comprendre votre entreprise et à ne pas la considérer uniquement du point de vue IT, mais la saisir dans sa globalité.
En débutant un projet avec une entreprise, l'éditeur doit d'abord identifier, cartographier et catégoriser les risques y compris ceux liés spécifiquement à votre secteur d'activité (approche sectorielle). Deuxièmement, vous déterminerez ensemble les risques qui nécessitent d'être traités et dans quel ordre. Une fois cette étape réalisée, le responsable de la sécurité informatique doit mettre en place une conduite de changement avec des objectifs clairs et des délais. Idéalement, ce processus aura été pensé bien en amont et réalisé pas à pas, afin de ne pas s'engager dans trop de projets à la fois.

Leçon 2 : mettre en place une approche sécuritaire avec un but précis
La définition d'une feuille de route est essentielle et doit impliquer les responsables de l'activité de votre entreprise afin de s'adapter si cela est nécessaire. Pendant la création et l'exécution de la feuille de route, les projets définis contribueront à la réduction des risques et à l'atteinte des objectifs. Il est important de ne pas perdre de vue ces derniers pour que les responsables de la sécurité n'entravent pas la bonne marche de l'entreprise avec leurs mesures. L'approche sécuritaire définie doit être comprise par tout le monde, même sans compétences IT. Bien sûr, l'informatique joue un rôle, mais uniquement à la fin du processus lorsque les solutions sont nécessaires à l'exécution des projets de sécurité.

Leçon 3 : garantir l'essentiel avant la mise en œuvre de solutions de sécurité plus avancées
Après avoir fait le point sur les congrès auxquels nous avons assisté, nous constatons que la plupart des entreprises n'ont même pas les mesures de sécurité essentielles telles que la mise en place d'un antivirus et la protection des postes de travail par un mot de passe. Les présentations des entreprises expertes en cybersécurité offrent un contenu intéressant, mais trop avancé pour la plupart des entreprises. En outre, les retours d'expérience montrent que la grande majorité des piratages (environ 90 %) utilisent les méthodes les plus simples ou des vulnérabilités connues : courriers électroniques et phishing, pièces jointes contenant des malwares, etc. Sans oublier le maillon le plus faible : l'être humain. Vous devez donc déployer des solutions de sécurité en rapport avec ces risques connus avant de vous tourner vers des technologies de pointe plus sophistiquées, même si ces dernières sont importantes.

Leçon 4 : choisir ses fournisseurs de cybersécurité comme des partenaires
Le nombre de cybercriminels se multiplie autant que les techniques de cyberattaque (qui peuvent être très avancées). Ainsi, les solutions de sécurité ayant une protection multicouche seront indissociables de l'approche sécuritaire des entreprises. Cependant, une telle stratégie suppose comme pour toute construction de bonnes fondations. Construire un tel édifice implique une réelle coopération entre l'architecte, l'agent immobilier, le maçon, le plâtrier et bien sûr le propriétaire. Cette approche commune pour bâtir quelque chose ensemble, pas à pas, correspond exactement ce qui doit arriver dans le monde de la cybersécurité.

Leçon 5 : impliquer l'ensemble des collaborateurs pour mener à la réussite
Pour améliorer votre sécurité, vous devez avoir le soutien de vos collaborateurs. Le responsable de la sécurité doit être en mesure de fournir des explications brèves et claires à l'ensemble des métiers de la société. Si cela n'est pas réalisé correctement, votre entreprise ne comprendra pas les enjeux et ne pourra soutenir les plans définis. Comme l'a déclaré Albert EINSTEIN : « si vous ne pouvez pas expliquer quelque chose simplement, c'est que vous ne l'avez pas bien compris ! »

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglement Européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).
Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), Diplômé en Droit de l'Expertise Judiciaire et Risk Manager ISO 27005, spécialisé en Cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
  (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Cybersécurité en entreprise : 5 leçons à retenir pour une sécurité efficace – Global Security Mag Online

---

Tim Cook, patron d’Apple inquiet par l’effet « Fausses news »

Tim Cook, patron d’Apple inquiet par l’effet « Fausses news »

Les fausses news, hoax et articles tendancieux ont une influence néfaste sur l'esprit des internautes, assure Tim Cook, CEO d'Apple. Les grands noms du web doivent réagir.

Les fausses news et rumeurs en tout genre continuent de faire des vagues sur la Toile. Nous trouvons d'un côté des sociétés qui profitent de la manne de clics apportée par de tels messages, forts générateurs de buzz. Et de l'autre les soucis que cela pose en termes de **capacité d'analyse des internautes**, où la croyance béante tend à remplacer de plus en plus souvent l'esprit critique.

Dans une interview accordée au *Daily Telegraph*, **Tim Cook**, patron d'Apple, s'inquiète de ce phénomène, qui gangrène selon lui l'esprit des internautes. *« Nous traversons une période où, malheureusement, certains de ceux qui gagnent sont les acteurs qui passent leur temps à essayer d'obtenir le plus de clics, en diffusant des fausses vérités,* analyse le patron d'Apple. *D'une certaine manière, **cela tue l'esprit des gens**. »*

Une timide réponse au problème

« Nous avons besoin de créer des outils qui aident à diminuer le volume de fausses actualités », propose Tim Cook.
Suite aux dérives sur les réseaux sociaux constatées lors des **élections américaines** de 2017, certains acteurs ont enfin décidé de réagir. C'est une première étape, mais qui reste encore timide. Pas question en effet de supprimer les fausses news, ces dernières étant juste écartées des moteurs de recherche des sites concernés.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglement Européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).
Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), Diplômé en Droit de l'Expertise Judiciaire et Risk Manager ISO 27005, spécialisé en Cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
  (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Les fausses news inquiètent le patron d’Apple Tim Cook

6 bonnes pratiques pour se protéger du piratage informatique

6 bonnes pratiques pour se protéger du piratage informatique

Par manque de temps ou de ressources, les PME négligent le risque de piratage informatique. Quelques règles de bon sens suffisent pourtant à écarter en partie les menaces.

Perdre ses données suite à une attaque informatique peut avoir de lourdes conséquences pour une start-up ou une PME. L'entreprise peut même ne jamais s'en relever. Piratage de site Internet, clé USB piégée, vol de mot de passe, programme espion caché dans des pièces jointes… Les cyber menaces sont de plus en plus fréquentes. Quelles sont les règles simples pour s'en protéger ? Le point avec Stéphane Dahan, président de Securiview, entreprise spécialisée dans le management de la sécurité informatique.

#1 : Identifier les données les plus sensibles

« *Faites preuve d'une saine paranoïa*, affirme Stéphane Dahan. *C'est-à-dire sachez définir précisément quelles sont les informations à protéger dans l'entreprise* ». Inutile donc de mettre des barrières partout sans discernement. Quelle que soit leur forme (mail, papier, fichier), posez vous donc la question : quelles sont les données les plus sensibles et quelle est la probabilité qu'on me les vole ? « *Ensuite, il faut les localiser. Messagerie, Dropbox, téléphone, autant de pistes de fuite possible pour des informations qui ont de la valeur.* »

#2 : Mettre à jour les systèmes et sauvegarder

« *Ne pas oubliez de mettre à jour régulièrement ses antivirus et ses systèmes d'information. On voit trop souvent des entreprises négliger cet aspect* », soutient Stéphane Dahan. N'oubliez pas non plus de **sauvegarder périodiquement vos dossiers stratégiques**. « *Idéalement, ils doivent être stockés à plusieurs endroits. Si un serveur brûle, que vous soyez capable de les retrouver ailleurs* ».

#3 : Assurer la confidentialité des données clés

A l'intérieur de l'entreprise, assurez-vous que seuls les salariés ayant besoin des informations sensibles puissent y accéder. Par exemple, que les mots de passe ou clés de chiffrement ne soient **attribués qu'aux personnes qui ont besoin de les connaître**.

#4 : Définir et faire appliquer la politique de mot de passe

Attention dans le choix des mots de passe ! C'est trop souvent le talon d'Achille des systèmes d'information. « *Eviter de choisir les plus bateau comme abc123 ou 12345, une mauvaise habitude plus courante qu'on ne le dit* », insiste Stéphane Dahan. Idéalement, fixez des règles de choix et de dimensionnement des mots de passe et **renouveler ces derniers régulièrement**.

#5 : Protéger les terminaux mobiles

Les postes mobiles sont des points d'accès potentiels pour des pirates informatiques. Selon l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), ils doivent bénéficier au moins des mêmes mesures de sécurité que les postes fixes. Même si cela représente une contrainte supplémentaire, les conditions d'utilisation des terminaux nomades imposent même le renforcement de certaines fonctions de sécurité.

#6 : Sensibiliser l'équipe au risque de piratage

Périodiquement, rappelez à votre équipe quelques règles élémentaires : ne pas divulguer des mots de passe à un tiers, ne pas contourner les dispositifs de sécurité internes, éviter d'ouvrir la pièce jointe d'un message venant d'une adresse inconnue, etc. La sensibilisation doit également porter sur **l'utilisation des réseaux sociaux**. « *Les comptes Facebook ou Linkedin des collaborateurs sont des mines d'informations pour les pirates*, explique Stéphane Dahan. *Ils s'en servent pour adresser des messages très personnalisés qui vont leur permettre d'entrer dans le système d'information de l'entreprise.* »…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglement Européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), Diplômé en Droit de l'Expertise Judiciaire et Risk Manager ISO 27005, spécialisé en Cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : 6 bonnes pratiques pour se protéger du piratage informatique, Marketing et Vente – Les Echos Business